

Questions orales

Pourquoi le député ne se donne-t-il pas la peine d'aller lire la Loi d'Air Canada de 1977? La Loi d'Air Canada de 1977 l'oblige à agir en société de commerce, en vue du profit. En fait de mission, c'est plutôt clair.

* * *

LES PÊCHES

LE DIFFÉREND FRANCO-CANADIEN—L'ARRAISONNEMENT D'UN CHALUTIER FRANÇAIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il saura qu'en ce moment des fonctionnaires canadiens des pêches sont montés à bord du chalutier français qui se trouve au large des côtes de Terre-Neuve. Cela constitue évidemment une provocation internationale très grave de la part des Français. Les responsables Français à bord du navire ont déclaré qu'ils avaient l'intention de résister à toute tentative d'arrestation. Étant donné que les fonctionnaires du ministre sont maintenant montés à bord du navire en question et qu'ils sont armés ainsi que notre bateau, qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire maintenant?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme le député l'a fait remarquer, c'est effectivement une affaire très grave. Nous avons placé sous surveillance depuis plusieurs heures le chalutier *Croix de Lorraine* dont le port d'attache est St. Pierre et Miquelon alors qu'il naviguait dans les eaux canadiennes incontestées. Nous avons maintenant suffisamment de raisons de penser qu'on a enfreint la loi canadienne. Pour cette raison, nous prenons les mesures normales, comme le député l'a laissé entendre, conformément aux procédures habituelles. Lorsqu'on disposera de plus de renseignements sur l'évolution de cette situation, je pourrai en dire davantage.

LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est manifestement une grave provocation internationale de la part des Français. Des hommes politiques français sont à bord du navire ainsi que des équipes de télévision. Ils ont manifestement l'intention d'en faire un incident grave.

M. Mazankowski: Est-ce que Broadbent s'y trouve?

M. Riis: Il n'y a pas là matière à plaisanter, monsieur le Président. Il s'agit d'un incident international très grave. Les Canadiens voudraient savoir exactement ce que le ministre a l'intention de faire. A-t-il l'intention d'arrêter les pêcheurs et les gens qui sont à bord de ce navire?

M. Shields: S'il y a des caméras, Broadbent y sera.

● (1440)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme l'a fait remarquer le député, il n'y a pas là matière à plaisanter. C'est effectivement une affaire très grave. C'est aussi une question sur laquelle nous ne

devrions pas faire des conjectures ou des hypothèses à la Chambre des communes.

Nos deux navires de patrouille côtière, le *Leonard J. Cowley* et le *Cape Roger*, ont entrepris une action coercitive conformément aux procédures habituelles. Lorsque cette action sera terminée, je pourrai en faire rapport.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES LORDS

M. le Président: Je voudrais porter à l'attention des députés la présence à la tribune de lord Carlisle de Bucklow, membre de la Chambre des lords et président du comité britannique d'examen du régime des libérations conditionnelles.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES MEMBRES DU COMITÉ DES AFFAIRES GÉNÉRALES DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

M. le Président: Je voudrais également attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune des membres du comité des affaires générales de l'Union de l'Europe occidentale, dirigé par M. Karl Ahrens.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROJET DE LOI COMMERCIAL D'ENSEMBLE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'aimerais poser au ministre du Commerce extérieur une nouvelle série de questions au sujet de l'accord intervenu entre les deux Chambres du Congrès en vue de poursuivre l'étude du projet de loi sur le commerce qui renferme de nombreuses mesures qui vont manifestement à l'encontre des intérêts économiques du Canada.

Le 6 mars dernier, notre ambassadeur à Washington a formulé toute une série d'objections et exprimé nos vives inquiétudes au sujet de ce projet de loi. À la lecture, ce document-ci ne renferme rien qui soit de nature à calmer nos appréhensions et les mesures dont notre ambassadeur s'est plaint figurent toujours dans l'accord qui fera dorénavant partie de l'omnibus trade bill.

Cela dit, je voudrais demander au ministre pourquoi il a déclaré à la Chambre, en réponse à une question du chef de l'opposition, qu'il estimait que ce nouveau projet de loi était bien supérieur au précédent et qu'il renfermait de nombreuses améliorations. Le ministre est-il toujours d'accord avec notre ambassadeur, M. Gotlieb, qui a fait savoir que les mesures qui figurent dans le projet de loi global violent l'esprit des accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux que nous négocions avec les États-Unis et qu'elles auront un impact considérable sur tout accord futur entre le Canada et les États-Unis? Est-il d'accord avec ces propos de notre ambassadeur?